

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE

DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

LOIS ET DECRETS

ARRÊTES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DECRETS			Debats à l'Assemblée nationale	DIRECTION REDACTION ET ADMINISTRATION Abonnements et publicité IMPRIMERIE OFFICIELLE 7, 9, 13, Av. A. Benbarek - ALGER Tél : 66-81-49 - 66-80-96 C.O.P. 3200-50 - ALGER
	Trois mois	Six mois	Un an	Un an	
Algérie	8 dinars	14 dinars	24 dinars	20 dinars	
Etranger	12 dinars	20 dinars	35 dinars	20 dinars	

Le numéro : 0,25 dinar — Numéro des années antérieures 0,30 dinar Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés
 Prière de joindre les dernières bandes pour renouvellement et réclamations — Changement d'adresse ajouter 0,30 dinar
 Tarif des insertions : 2,50 dinars la ligne

SOMMAIRE

DECRETS, ARRÊTES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Arrêté du 10 mars 1969 portant classification des spécialités exercées par les ouvriers professionnels occupant des emplois permanents dans les services de l'Etat, dans les collectivités locales ainsi que dans les établissements et organismes publics régis par le statut général de la fonction publique, p. 250.

Arrêté du 12 mars 1969 prorogeant le délai prévu par l'article 24 du décret n° 68-88 du 23 avril 1968 portant statut de l'occupation des immeubles à usage d'habitation ou professionnel dont la propriété est dévolue à l'Etat par l'ordonnance n° 66-102 du 6 mai 1966, p. 260.

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêté du 10 mars 1969 portant classification des spécialités exercées par les ouvriers professionnels occupant des emplois permanents dans les services de l'Etat, dans les collectivités locales ainsi que dans les établissements et organismes publics régis par le statut général de la fonction publique.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 66-133 du 2 juin 1966 portant statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 67-140 du 31 juillet 1967 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux ouvriers professionnels et notamment son article 2 ;

Arrête :

Article 1^{er}. — Les spécialités professionnelles susceptibles d'être exercées par les ouvriers professionnels occupant des emplois permanents dans les services de l'Etat, des collectivités locales et des établissements et organismes publics régis par le statut général de la fonction publique, sont réparties entre les trois catégories prévues à l'article 2 du décret n° 67-140 du 31 juillet 1967 susvisé, conformément aux tableaux annexés au présent arrêté.

Les définitions précises correspondant aux différentes spécialités, sont prévues aux tableaux mentionnés ci-dessus.

Art. 2. — Un arrêté fixera les modalités d'organisation des essais professionnels et les conditions d'accès à chaque spécialité.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 10 mars 1969.

Ahmed MEDEGHRI

A N N E X E

DEFINITIONS DES DIFFERENTES SPECIALITES

1ère CATEGORIE : OUVRIERS TRES QUALIFIES

Spécialités communes à plusieurs administrations

DESIGNATION DE LA SPECIALITE	DEFINITIONS
Ajusteur-mécanicien	Professionnel capable d'exécuter à la lime et à l'aide de machines-outils, tous travaux d'ajustage d'ordre industriel, avec précision d'exécution de 1/10 de mm pour les cotes n'intéressant pas les ajustements, ceux-ci étant réalisés à frottement doux.
Carreleur-faïencier-maçon	Professionnel capable d'exécuter les travaux soignés suivants : a) d'après dessins, tous carrelages (sols ou parois) ou mosaïques et revêtements de faïence (vestibules, lavabos, groupes sanitaires ou réfectoires) ; b) béton armé dans toutes applications d'après dessin coté (coffrages, ferrailage, coulage, poutres, dalles, escaliers, consoles) ; c) enduits, corniches et moulures de style en plâtre.
Ebéniste-traceur	Professionnel capable de concevoir, de mettre au plan tout meuble de style ou moderne, de l'exécuter en bois massif ou plaqué, ciré ou verni, de restaurer meubles et sièges de style.

DESIGNATION DE LA SPECIALITE	DEFINITIONS
Electricien-mécanicien	Professionnel capable d'assurer le montage et l'entretien général d'installations électro-mécaniques industrielles, tels que : cabines haute tension, postes de transformation, tableaux de distribution, branchement de force motrice, moteurs, ascenseurs, transporteurs, tous systèmes, etc... et, en conséquence, apte à exécuter les travaux d'ajustage et tournage nécessaire à cet entretien.
Fumiste - Tôlier - Maçon	Professionnel capable d'exécuter les travaux soignés suivants : — toutes maçonneries de fumisterie industrielle (chaudières, souches hors comble avec moulures de couronnement), — toutes mitres, buses, hottes de laboratoires ou réfectoires en tôle suivant cotes), — démontage et remontage complet de toute cheminée, marbre de style (comprenant rétrécissements, goussets, contre-cœurs, fonds d'âtres).
Jardinier - Mosaïste	Professionnel capable d'exécuter tous les travaux horticoles qui exigent une assez longue pratique dans les diverses spécialités (multiplication des végétaux, exécution de plan de décoration, travaux précédant semis et plantations, plantations, etc...).
Mécanicien - Garagiste	Professionnel capable d'assurer la réparation de l'ensemble « moteurs et châssis automobiles », apte à exécuter les travaux d'ajustage, de forge, de tôlerie et de soudure autogène et ayant une connaissance théorique approfondie de l'automobile.
Menuisier - Toupilleur	Professionnel capable d'exécuter les travaux soignés suivants : — traçage d'exécution sur règle, de comptoirs de banques, de cloisons vitrées, d'échelles de bibliothèques, d'escaliers de classeurs-fichiers, meubles à plans, en essences de bois, chêne, hêtre, noyer (assemblages à queues, trait de jupiter, etc...), — façonnage soit à la main, soit à la toupie.
Peintre - Décorateur - Miroitier	Professionnel capable d'exécuter les travaux soignés suivants : — lessivages spéciaux sur dorures et tous ornements, enduits repassés pour façons laques ; travaux de décor (bois, bronzes, marbres), patinage, vieillissages neufs ou en raccords, — collage de papiers de tenture spéciaux à joints vifs et panneaux à galons d'onglets, — tous travaux sur verres spéciaux et glaces, de toutes épaisseurs, — lettres « classique et latine ronde », imitation relief.

DESIGNATION DE LA SPECIALITE	DEFINITIONS	DESIGNATION DE LA SPECIALITE	DEFINITIONS
Plombier - Canalisieur	Professionnel capable d'exécuter les travaux soignés suivants : — installation définitive d'un groupe sanitaire (lavabos, WC., urinoirs) ou lavabos douches ou salles de bains complète comportant traçage, découpage, façonnage à la bille, à la batte, au sable, brasage de canalisation sur tous métaux (cuivre, plomb, fer) avec collets, empâtements et scellement des appareils sanitaires, — chenaux, terrasons, cuvelages contre acides, en plomb avec soudage au chalumeau oxydrique.		d) établissement et exécution d'après perspective cotée, débillardage sur place d'un départ et d'une main courante d'un escalier à quartiers tournants, e) ferronnerie d'art et bronzes de style (lustres, boutons, torchères, porte-rampes, plaques de propriété).
Reporteur photozincographe	Professionnel capable d'assurer l'établissement de toutes planches destinées à l'impression : confection au tirelignage et diamant, de registres administratifs de toute nature, tirages d'épreuves de gravure pierre et cuivre : — reports photographiques (calques, clichés traités ; clichés trames, — reports à main (décalques auto-graphiques et dessins sur pierre et zinc), — confection de clichés tramés de 60 lignes au cm par l'emploi de diaphragmes à ouvertures multiples d'après l'avis ou document photographique.	Tapissier décorateur	Professionnel capable de concevoir une décoration, de relever le plan d'un appartement, d'exécuter tous travaux de ville relatifs à cette décoration ancienne ou moderne, de couper et garnir tous fûts de style ou modernes, tendus ou capitonnés.
		Tourneur - Mécanicien	Professionnel capable d'exécuter sur tour, tous travaux de tournage (filetages, chariotages, etc...), d'ordre industriel, avec précision d'exécution de 1/10^e de mm pour les cotes n'intéressant pas les ajustements, ceux-ci étant réalisés à frottement doux.
		Mécanicien sur machines de bureau	Professionnel capable d'assurer le démontage, le remontage de machines à écrire et de machines à calculer effectuant les quatre opérations, l'exécution de tous dépannages, nettoyages et réglages nécessaires à leur bon fonctionnement et, en conséquence, apte à exécuter à la lime ou à l'aide de machines-outils, tous les petits travaux d'ajustage ou de tournage nécessaires à l'entretien.
Sellier - Bourrellier - Garnisseur	Professionnel capable de confectionner et de réparer tous objets en tissu, cuir ou simili-cuir et notamment les coussins et capitonnages de voitures.	Horloger	Professionnel hautement qualifié chargé d'exécuter les travaux de dépannage et d'entretien de tous les appareils d'horlogerie mécanique et électrique, enregistreurs et contrôlographes.
Peintre - Tôlier automobile	Professionnel hautement qualifié, capable de préparer des peintures et vernis dans un ton indiqué, de raccorder les teintes sur les véhicules, d'exécuter au pistolet des travaux de peinture sur des ensembles métalliques en réalisant la préparation complète (enduit, apprêt, masticage, ponçage), d'exécuter le polissage et le lustrage sur simples données des lettres, des chiffres à la main. Il doit être capable d'exécuter, d'après dessin et tracé, des travaux de tôlerie et de carrosserie.	Electricien automobile	Professionnel hautement qualifié, joignant aux connaissances pratiques, lui permettant d'exécuter toutes réparations, les connaissances théoriques nécessaires pour le montage et la mise au point des diverses installations d'électricité automobile.
		Relieur - Brocheur	Professionnel capable d'exécuter tous travaux de reliure et de brochage et de sélectionner les matériels et fournitures nécessaires à la réalisation de chaque catégorie de travail. Doit être capable d'exécuter des travaux d'assemblage et de dorure et avoir des connaissances approfondies des diverses machines de brochage et de reliure.
Serrurier - Forgeron - Traceur	Professionnel capable d'exécuter les travaux soignés suivants : a) confection totale de toutes pièces composant une serrure de précision en fer, à gorges multiples, avec clé, b) réparation de serrures spéciales de tous coffres-forts, réparation de pièces ou de clés de serrures de style (fer ou bronze), c) forge et soudures (autogène, électrique, arc électrique) de tous métaux, compris alliages légers,	Linotypiste	Ouvrier hautement qualifié, ayant des connaissances mécaniques très étendues pour assurer le démontage, le réglage et le remontage des machines linotypes de divers types. Etre nanti de connaissances élémentaires de typographie pour pouvoir assurer le début d'un travail comportant plusieurs corps et justifications, possédant, en outre, les

DESIGNATION DE LA SPECIALITE	DEFINITIONS	DESIGNATION DE LA SPECIALITE	DEFINITIONS
	connaissances en électricité pour assurer le réglage du chauffage des creusets de fusion du plomb. Etre capable d'assurer le fonctionnement d'une batterie comprenant 8 machines à composer.	Pompiste d'injection diesel	Ouvrier capable de remettre à l'état neuf, toute pompe à injection diesel, de la soumettre à l'épreuve du banc d'essai et d'assurer le réglage des injecteurs, en vue d'un fonctionnement normal de tout véhicule ou engin de travaux publics.
Varitypiste	Ouvrier (ou ouvrière) capable d'exécuter sur machine varityper (ou machine similaire), la frappe de textes courants sur papier, stencils ou plaques, d'après des brouillons clairs.	Agent de laboratoire	Professionnel assurant, sous la direction des corps techniques, l'exécution d'essais, soit confiés par des normes, soit de pratique courante ; préparation matérielle et exécution partielle de travaux de recherches ; réalisation d'appareils et d'instruments variés ; étude et réalisation de dispositifs, l'expérimentation et de mesure.
Typographe	Professionnel capable d'exécuter tous travaux de compositions des différentes impositions, montage de tableaux, exécuter une maquette, capable de faire un devis, choisir le papier, les couleurs, les caractères, les travaux artistiques et possédant des connaissances approfondies des machines à imprimer.		Nota: Spécialités de cette profession: essais chimiques, essais métallurgiques et mécaniques, essais physiques, essais textiles, essais de terme, aéro et hydrodynamiques, essais et expériences techniques, etc...
Modéliste	Professionnel capable de créer tous les modèles d'effets d'habillement administratifs et civils. Ayant des connaissances approfondies de toutes les catégories de tissus et accessoires nécessaires à la confection des effets d'habillement.	Raboteur - Mortaiseur	Ouvrier professionnel capable d'exécuter avec précision sur raboteur, mortaiseuses ou étai limeur des pièces métalliques d'après tracé, gabarits sur dessins.
Soudeur professionnel licencié	Professionnel hautement qualifié capable d'exécuter tous travaux de soudure sur tous métaux, titulaire, soit des deux licences de soudeur oxyacétylénique aciers et métaux légers, soit d'une des deux licences aciers ou métaux légers et d'un certificat de soudure à l'arc électrique en atmosphère ou en atmosphère libre.	Rectifieur hautement qualifié	Ouvrier professionnel provenant d'une des professions de base de la mécanique (ajusteur, tourneur, fraiseur), justifiant de deux années au moins de pratique professionnelle dans la 2ème catégorie et apte à réaliser toutes pièces ou ensemble de pièces de haute précision.
Chaudronnier formeur	Professionnel hautement qualifié capable d'exécuter d'après dessin, par déformation du métal, à la main ou à l'aide de machines d'usage général, toutes pièces ou ensembles compliqués avec une précision de l'ordre de 5/10 pour certaines cotes. Doit être en mesure de confectionner l'outillage nécessaire et d'exécuter des soudures simples.	Régleur sur machines à tailler les engrenages	Ouvrier professionnel provenant d'une des professions de base de la mécanique (ajusteur, tourneur, fraiseur) spécialisé dans le réglage des machines à tailler ou rectifier les engrenages, capable d'assurer le contrôle des éléments des dentures.
	Nota. Cette profession comprend trois spécialités : fer, cuivre, métaux légers.	Conducteur offset très qualifié	Ouvrier très qualifié chargé de la conduite d'une machine dont il doit connaître le réglage et l'entretien et apte à effectuer couramment sur machine plate ou machine offset, des travaux particuliers délicats et comportant notamment l'emploi de plusieurs couleurs.
Chef magasinier	Professionnel hautement qualifié chargé de la gérance d'un magasin comprenant des matériels ou matières dont l'identification exige des connaissances particulières, établit et contrôle la tenue des fiches ou registres d'inventaire.	Forgeron hautement qualifié	Professionnel justifiant de deux années au moins de pratique professionnelle dans la 2ème catégorie et apte à réaliser d'après dessin, toute pièce de forge avec une précision définie à l'essai. Il doit être capable de confectionner son outillage à main.
Opérateur photographe	Professionnel capable d'effectuer tous travaux courants de photographie, ayant des connaissances théoriques et pratiques de la technique des tirages photographiques, du matériel pour l'exécution de ces travaux.	Fraiseur hautement qualifié	Professionnel justifiant de deux années au moins de pratique professionnelle dans la 2ème catégorie et apte à réaliser d'après dessin sur fraiseuse de tous modèles, tous appareillages, outillages, pièces ou ensemble de pièces de haute précision.
Chef cuisinier	Professionnel chargé de la confection des menus. Il dirige et surveille le travail des agents en exercice à la cuisine.	Maquettiste	Professionnel capable d'exécuter d'après dessin, à une échelle donnée, toute reproduction en bois, cire ou matière plastique.

1ère CATEGORIE : OUVRIERS TRES QUALIFIES
PRESIDENCE DU CONSEIL

DESIGNATION DE LA SPECIALITE	DEFINITIONS
Maitre d'hôtel	Professionnel capable d'exécuter les tâches suivantes : — organiser du côté matériel, une réception ou un diner officiel, — former les équipes, — désigner les rangs respectifs, — répartir les commis de salle, — diriger la mise en place et le service de table.

1ère CATEGORIE : OUVRIERS TRES QUALIFIES
MINISTERE D'ETAT CHARGE DES TRANSPORTS

Charpentier de marine	Professionnel hautement qualifié capable de fabriquer des bateaux sur plans et de réparer les coques des navires.
Electricien de marine	Professionnel dont la spécialité est le montage et l'installation électrique à bord, ainsi que la réparation de radars et de sondeurs.
Mécanicien avion	Professionnel hautement qualifié possédant une connaissance approfondie de la technologie des équipements électriques des avions, de l'aérodynamique, des moteurs à piston et des réacteurs. Il doit pouvoir entretenir ces matériels en état de fonctionnement.
Mécanicien de marine	Professionnel très qualifié chargé de la réparation et du montage des moteurs marins à bord des navires.
Mécanicien de piste	Professionnel hautement qualifié possédant une connaissance approfondie de la technologie des équipements électriques des avions, de l'aérodynamique, des moteurs à piston et des réacteurs. Il doit pouvoir entretenir ces matériels en état de fonctionnement.

1ère CATEGORIE : OUVRIERS TRES QUALIFIES
MINISTERE DE L'INTERIEUR

Armurier	Professionnel ajusteur effectuant après avoir décelé les défects, les réparations réglementaires des diverses armes portatives. Il doit obligatoirement connaître les caractéristiques, l'emploi, les défects probables les charges et les modes d'entretien de toutes les armes portatives et engins explosifs. En plus de sa qualification d'ajusteur-mécanicien, il est tenu de procéder, d'une manière parfaite, aux différentes opérations que nécessite la remise en état d'une arme ou d'un engin explosif.
-----------------	---

1ère CATEGORIE : OUVRIERS TRES QUALIFIES
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA REFORME AGRAIRE

DESIGNATION DE LA SPECIALITE	DEFINITIONS
Magasinier - Mécanicien agricole	Professionnel possédant des connaissances parfaites des modèles et types de tracteurs et machines agricoles et des pièces détachées qui les concernent. Doit être capable de préciser dans la nomenclature des pièces détachées, la position d'une pièce réformée présentée à l'échange.
Maréchal-ferrant	Professionnel capable de : 1° confectionner les diverses ferrures de trait, de course, de sport et pathologiques. 2° réaliser tous travaux de fer forgé, 3° être infirmier vétérinaire et donner des soins à tous les animaux.
Chef d'équipe de lutte antiacridienne	Professionnel ayant le sens du commandement et de la responsabilité pour diriger une équipe de lutte antiacridienne dans un milieu climatique hostile, des notions de technique, de prospection et de destruction antiacridiennes, des connaissances théoriques de la mécanique automobile. Il doit, en outre, savoir lire et écrire, avoir un permis de conduire A - B et être apte physiquement et socialement pour un travail de longue durée, au grand sud. Nota : les candidats à cette spécialité, doivent être âgés de 25 ans au moins.
Palefrenier de 1ère catégorie	Professionnel possédant une connaissance approfondie du cheval (alimentation, travail, hygiène, élevage), capable de débarrasser et dresser les chevaux, de donner les premiers soins vétérinaires, de diriger et de coordonner tous travaux d'équipe.

1ère CATEGORIE : OUVRIERS TRES QUALIFIES
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Agent chef	Professionnel très qualifié chargé d'organiser, surveiller et contrôler le travail des agents, sous l'autorité directe de l'intendant.
Agent chef magasinier	Ouvrier très qualifié assumant les responsabilités cumulées de l'agent chef et du chef magasinier dans les établissements dont l'effectif pondéré ne justifie pas un doublement de postes.
Brigadier de musée	Ouvrier très qualifié chargé de contrôler le travail des gardiens de musées et les gardiens de sites placés sous son autorité. Il assure la mise en place des collections, leurs déplacements, transferts et communications.

DESIGNATION DE LA SPECIALITE	DEFINITIONS
Chef magasinier des bibliothèques et archives	Ouvrier très qualifié chargé de contrôler le travail des magasiniers et des gardiens des archives et bibliothèques placés sous son autorité.
Surveillant des écoles des beaux-arts	Ouvrier très qualifié chargé de la surveillance des ateliers, salles de cours et bibliothèques des écoles. Il doit y faire régner l'ordre et la discipline, contrôler l'assiduité des élèves et apporter aux professeurs, toute l'aide matérielle dont ils peuvent avoir besoin. Il est chargé du service des concours des jugements et des expositions. Il veille à l'entretien des ateliers et salles de cours.
Chef de chantier archéologique	Professionnel chargé de la direction des équipes d'ouvriers auxquels sont confiées les tâches de fouilles ou de restauration sur les sites ou dans les monuments. Il assure la protection et la conservation des objets provenant des fouilles, ou nécessaires à la restauration.

1ère CATEGORIE : OUVRIERS TRES QUALIFIES

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Monteur - Testeur - Régleur	Ouvrier très qualifié chargé d'exécuter avec précision des travaux de montage, de câblage, de soudage, de test, de localisation et relève des dérangements constatés en fin de réglage des relais et selon les feuilles de réglage à interpréter, de mise au point d'organes ou de matériels électromécaniques ou électroniques dans les installations de télégraphie, de téléphone ou d'énergie.
Ouvrier des installations électromécaniques de 1ère catégorie	Ouvrier de très bonne qualification ayant une connaissance approfondie des équipements de la commutation ou des transmissions. Il doit être apte à la pose et à l'entretien des tableaux et des commutateurs multiples, à la mise en œuvre, la surveillance courante et entretien général des machines et des groupes électrogènes.
Régleur de télé-imprimeurs	Professionnel chargé de l'installation au domicile des abonnés et dans les centraux télégraphiques publics, des appareils télex électromécaniques et électroniques, de leur mise en service, de leur entretien et de la révision complète en atelier de ces appareils. Il doit être également capable d'installer et d'entretenir les coffrets de manœuvre de ces installations.
Mécanicien sur machines et engins des lignes	Ouvrier de très bonne qualification chargé de toutes les réparations mécaniques concernant les différentes machines et engins utilisés par le service des lignes : bétonnière, marteau-piqueur, bennes-treuil-dérouleuses, foreuses, appareils d'élagage, etc...

DESIGNATION DE LA SPECIALITE	DEFINITIONS
Radio-électricien	Ouvrier capable d'exécuter les travaux de toute nature relatifs à l'installation, à l'entretien et au dépannage des appareils et installations radio-électriques intérieures et extérieures. En particulier, il est apte : — à assurer la surveillance des appareils de station et le réglage de ces appareils suivant les indications qui lui sont données, — à effectuer les travaux de montage et de démontage nécessaires à la mise en place d'installations nouvelles ou à la transformation d'installations anciennes. — à monter aux pylônes et à travailler sur les antennes.

1ère CATEGORIE : OUVRIERS TRES QUALIFIES

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

ET DE LA CONSTRUCTION

Conducteur d'engins spéciaux de travaux publics	Professionnel capable : 1° de conduire et d'assurer l'entretien d'engins de génie civil, 2° d'exécuter un piquetage d'un terrassement simple ou de diriger cette exécution. Nota : Cette profession ne comprend qu'une spécialité correspondant au groupe d'engins suivants : bulldozers, angle-dozer, scrapers, tracteurs, chenilles, niveleuses automobiles.
--	---

1ère CATEGORIE : OUVRIERS TRES QUALIFIES

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Patron marinier	Professionnel comptant dix ans de navigation, capable de superviser le travail exécuté par les marins travaillant sous sa responsabilité.
Ouvrier orthopédiste	Ouvrier professionnel chargé d'exécuter les travaux suivants : confection de prothèses orthopédiques, appareils de marche, chaussure orthopédique, corsets.

1ère CATEGORIE

MINISTERE DU COMMERCE

Menuisier-décorateur	Ouvrier très qualifié chargé des décors de stands de l'O.F.A.L.A.C. aux foires et expositions internationales.
-----------------------------	--

2ème CATEGORIE : OUVRIERS QUALIFIES

Spécialités communes à plusieurs administrations

DESIGNATION DE LA SPECIALITE	DEFINITIONS
Ajusteur	Professionnel capable d'exécuter à la lime, tous travaux d'ajustage d'ordre industriel avec précision d'exécution de 1/10 ^e de mm (pour les cotes n'intéressant pas les ajustements, ceux-ci étant réalisés à frottement doux), mais comportant des difficultés moindres que ceux confiés à l'ajusteur-fraiseur.
Lingère tapissière	Professionnelle capable de confectionner et d'entretenir toute pièce de lingerie (nappes, serviettes, draps, etc...), d'exécuter d'après les indications des tapissiers décorateurs, les voilages, rideaux, stores, tentures, tapis, ainsi que les coussins, parementages et housses de tous sièges
Ebéniste	Professionnel capable d'exécuter d'après un plan donné, tous meubles de style ou moderne, en bois massif ou plaqué, ciré, de restaurer les meubles et sièges ordinaires.
Electricien en bâtiment	Professionnel capable d'exécuter dans les bâtiments, les installations courantes d'éclairage, de sonnerie, mettant en œuvre les divers appareillages utilisés pour l'exécution des installations de l'espèce.
Jardinier qualifié	Ouvrier exécutant des travaux de jardinage, de décoration de parcs et jardins, qui exigent une formation professionnelle générale.
Maçon	Professionnel capable d'exécuter tous travaux courants de bâtiment (éléments apparents ou non) : pierres, briques, moellons : carreaux de plâtre, ciment), percements en murs ou sols, scellement de fers ou menuiseries, échafaudages.
Mécanicien d'entretien	Professionnel capable d'assurer la réparation de tous les organes automobiles : « moteurs, et châssis » et possédant des notions théoriques élémentaires de l'automobile.
Menuisier	Professionnel capable d'exécuter les travaux courants de bâtiments : confection et pose de bâtis, poteaux, semelles, nerves, portes à grands cadres, croisées, cloisons en contre-plaqué, armoires à documents, en éléments démontables, chêne, sapin, peuplier, habillage avant peinture (planches, stylobates, moulures, chambranles). Réfection totale de parquets (Hongrie, Anglaise).
Monteur en chauffage	Professionnel capable d'exécuter suivant dessin ou schéma, toutes installations de chauffage ou de production d'eau chaude de type industriel (haute ou basse pression) ou de bâtiment et pouvant nécessiter des travaux de soudure autogène.

DESIGNATION DE LA SPECIALITE	DEFINITIONS
Peintre vitrier	Professionnel capable d'exécuter les travaux courants : — tous lessivages en conservation, décapages, tous travaux d'apprêts (enduits à la colle et à l'huile, cire, émail, oumâtes, vernissage, colles teintées ou silicates). — collage de papier de tenture, de toile à tapissier. — travaux de vitrerie sous ou hors combles.
Plombier zingueur	Professionnel effectuant en travaux courants de bâtiment, neufs ou d'entretien : canalisations, plomb, fer, zinc, couverture zinc, tuiles, ardoises, façonnage de cuves zinc et de recouvrement zinc.
Serrurier	Professionnel capable d'effectuer tous travaux courants de bâtiment : — confection et ajustage de clé sur serrure donnée, toutes gorges, — ferrage de fenêtres, portes, châssis, vasistas ou entretien, — forge pour pièces courantes de bâtiment (équerres), — ajustage de croisillons, petits bois moulurés (fer), confection d'équerres, consoles spéciales, — tôlerie de caisses et de certains meubles métalliques.
Tapissier	Professionnel capable de garnir d'après des directives données, tous sièges de style ou modernes, de poser un décor préparé.
Mécanicien en machines à écrire	Professionnel capable d'assurer le démontage, le nettoyage, le graissage, le remontage des machines à écrire, l'exécution de tous dépannages et réglages nécessaires à leur bon fonctionnement et, en conséquence, apte à exécuter à la lime et à l'aide de machines-outils, tous les petits travaux d'ajustage ou de tournage nécessaires à l'entretien.
Monteur câbleur	Professionnel capable d'exécuter des travaux d'assemblage et de montage comportant des organes mécaniques et électriques, de procéder aux câblages internes et aux raccordements externes.
Tôlier - Soudeur	Professionnel capable d'exécuter d'après tracé et dessin, des travaux de tôlerie ou de métaux légers, apte à confectionner l'outillage nécessaire et à exécuter des travaux de soudure simple à l'autogène.
Aléseur	Ouvrier professionnel capable d'usiner des pièces métalliques, simples, sur machines à aléser ordinaires, d'après dessin ou gabarit, appareillage et réglage de la machine

DESIGNATION DE LA SPECIALITE	DEFINITIONS	DESIGNATION DE LA SPECIALITE	DEFINITIONS
Bourrellier professionnel	Ouvrier professionnel capable de confectionner d'après dessins, tous objets en cuir, toiles fortes et cordages	Gréeur	Ouvrier capable de mettre en œuvre, les câbles en textiles et en acier et d'effectuer leur montage sur divers appareils (engins de levage, monte-charges, etc...).
Charpentier en bois de 2ème catégorie	Ouvrier professionnel capable de travailler une pièce de bois avec tous outils et, en particulier, à l'hernette d'après tracé ou d'après gabarit, de réaliser des assemblages par tenons et mortaises avec embèvement ou mettre en place une pièce quelconque entrant dans la construction d'une embarcation.	Aide-imprimeur	Agent chargé de l'entretien et de l'utilisation de machines duplicateur et d'imprimerie offset faisant tous travaux d'impression.
Charpentier en fer	Ouvrier professionnel capable de travailler d'après plan et suivant gabarit, les tôles de petites épaisseurs et profilés courants, de les ajuster, de les percer, de les monter et de confectionner, à cet effet, les gabarits de détail nécessaires.	Aide-opérateur photographe	Ouvrier professionnel capable d'exécuter sur gélatino-bromure, tous travaux courants de tirages photographiques par contacts et par agrandissement.
Chaudronnier-tôlier	Ouvrier professionnel capable d'exécuter d'après dessin, par déformation du métal à la main ou à l'aide de machines d'usage général, toutes pièces ou ensemble. Doit être en mesure de confectionner l'outillage nécessaire et d'exécuter des soudures simples.	Factorium	Professionnel chargé de l'entretien des appareils et machines d'un établissement (chaufferies, station de pompage, matériel de cuisine, buanderie, etc...) et des menues réparations (menuiserie, vitrerie, peinture, électricité, etc...).
Conducteur de machines fixes ou mobiles	Ouvrier professionnel chargé de la conduite et de l'entretien courant des groupes de machines fixes (moteur, centrales électriques, machines à vapeur, installations diverses) ou mobiles (grues, ponts roulants, locomotrices, locomotives, etc...). Nota : S'il s'agit d'une machine à vapeur, les conducteurs doivent subir également l'essai de chauffeur de générateur.	Forgeron	Professionnel capable d'exécuter des pièces de forge de petites et moyennes dimensions, à la main ou à la machine, suivant dessin ou pièce-type, avec précision définie par l'essai. Confection de son outillage à main.
Couvreur	Ouvrier professionnel assurant la réparation, l'entretien des couvertures de bâtiments, des chenaux et tuyaux de descente.	Fraiseur	Ouvrier professionnel capable d'exécuter sur fraiseuse, d'après dessin, une pièce mécanique.
Cuisinier professionnel	Professionnel responsable de la préparation et de la qualité des repas.	Magasinier	Professionnel chargé sous l'autorité immédiate d'un chef de service, de la gérance d'un magasin important ou d'un groupe de magasins comprenant des matières ou matériels dont l'identification exige des connaissances particulières, en raison de sa complexité et de sa multiplicité.
Electricien	Ouvrier professionnel capable d'exécuter seul les travaux d'installation et d'entretien concernant l'éclairage la force motrice, les canalisations et appareillages électriques et d'après directives, le branchement des appareils électriques constituant l'équipement, soit de machines-outils, soit d'engins tels qu'autos, blindés, avions, etc...	Radlateriste	Ouvrier capable de démonter et remonter les éléments constitutifs de tout radiateur de véhicules, d'assurer le remplacement des faisceaux et d'une manière générale, de procéder à la remise à neuf de cet organe.
Emballleur - Conditionneur	Professionnel capable d'assurer l'arrivage, le conditionnement et l'emballage de tous appareils, objets ou matériels délicats.		
Ferblantier	Professionnel capable de confectionner d'après dessin, de réparer et de mettre en place, des objets en tôle mince, fer blanc ou zinc.		
Graveur qualifié	Ouvrier professionnel capable d'exécuter à l'outil d'après dessin, des travaux de gravures simples sur tous métaux, en creux, en relief, sur surface plane, ou gauche.		

2ème CATEGORIE — PRESIDENCE DU CONSEIL

Chef de rang

Professionnel chargé sous la direction et le contrôle du maître d'hôtel, du service des mets pour un groupe déterminé de tables (rang). Il procède au découpage des viandes, volailles, poissons, etc...

2ème CATEGORIE : OUVRIERS QUALIFIES

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES TRANSPORTS

Autoclaviste

Professionnel chargé dans les usines de conserveries de poissons, du fonctionnement et de la réparation des machines autoclaves.

Eleveur de moules, de coquillages et de crustacés

Professionnel chargé de l'élevage des moules et des coquillages dans les parcs à huîtres ou dans les eaux profondes.

DESIGNATION DE LA SPECIALITE	DEFINITIONS
Gruttier	Ouvrier qualifié dans le déchargement des navires à l'aide des grues dans les ports.
Marin	Sur les bateaux de commerce, la profession de marin exige de son titulaire, une large expérience et une formation spéciale dans les écoles d'apprentissage maritime.
Pêcheur	Marin embarqué sur un bateau de pêche, chalutier, lamparo ou wig-net ; capable de chercher les endroits poissonneux avec des instruments ; sondeur, lampes, etc..
Remailleur de filets de pêche	Professionnel capable de faire le montage des filets de pêche pour les chalutiers, lamparos et wig-nets. Profession délicate nécessitant une formation spéciale et une très large expérience.

2ème CATEGORIE : OUVRIERS QUALIFIES

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Conducteur de groupes électropompes	Ouvrier professionnel capable de : 1° mettre en marche ou à l'arrêt, un groupe électropompe de puissance égale ou supérieure à 200 C.V. 2° surveiller son bon fonctionnement, procéder à son entretien et déceler les anomalies de marche.
Pompiste	Professionnel sachant procéder au démontage et au remontage d'une pompe d'exhaure installée dans un forage d'eau potable et capable de procéder aux travaux d'entretien et de rénovation de celle-ci.

2ème CATEGORIE : OUVRIERS QUALIFIES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA REFORME AGRAIRE

Mécanicien de véhicules et engins antiacridiens	Professionnel capable d'assurer la révision et la réparation de tous les organes des automobiles anti-acridiennes et des pulvérisateurs et poudreuses, de procéder à l'entretien et au réglage des pulvérisateurs et des poudreuses. Il doit en outre, savoir lire et écrire, avoir un permis de conduire B-C, être physiquement et socialement apte pour un travail de longue durée au grand sud, avoir trois années d'expériences en matière de dépannage sur le terrain des véhicules et des appareils, de traitement anti-acridien, pouvoir diriger un camion atelier. Nota : Les candidats à cette spécialité doivent être âgés de 25 ans au moins.
---	--

DESIGNATION DE LA SPECIALITE	DEFINITIONS
Aide-maréchal-ferrant	Professionnel sachant forger et ferrer, capable d'appliquer les diverses ferrures et de donner les premiers soins à tous les animaux. Il doit pouvoir suppléer le maréchal-ferrant.
Mécanicien agricole	Professionnel capable d'assurer le montage, le démontage, la réparation et la mise au point de tous appareils mécaniques et outils employés en agriculture.
Palefrenier-dresseur	Professionnel bon cavalier, connaissant bien le cheval et les soins qu'il demande, capable de débouarrer et de dresser.

2ème CATEGORIE : OUVRIERS QUALIFIES

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Guide-gardien	Professionnel chargé d'accompagner les visiteurs et de leur donner les explications nécessaires. Il assure, en outre, la garde, la protection et l'entretien des sites.
Magasinier	Ouvrier professionnel chargé des opérations de tri, de classement et de recollement des collections, ainsi que la vérification des demandes de communications d'ouvrages. Il peut se voir confier des petits travaux d'inventaire. Il dirige une équipe de gardiens.

2ème CATEGORIE : OUVRIERS QUALIFIES

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Nickéleur-polisseur	Ouvrier de bonne qualification, doit posséder la connaissance de la conduite des bains électrolytiques de métaux non précieux. Il doit être capable d'encoller, de monter, émêriser, tourner, et équilibrer sur arbres à pointes ou mandrin, les disques de polissage. Doit pouvoir donner un poli parfait sans déformation des pièces et éviter les dépôts électrolytiques.
Ouvrier aux ateliers d'énergie	Professionnel chargé du montage, de l'entretien et du démontage des grosses et moyennes batteries d'accumulateurs utilisés dans les centres des postes et télécommunications (soudure autogène des plaques, des queues de connexion ou des barettes de raccordement, etc...).
Ouvrier des installations électro mécaniques de 2ème catégorie	Professionnel capable d'effectuer d'après un plan, de petits travaux de câblage sur les installations des centres téléphoniques et télégraphiques ainsi que sur les équipements des centres d'amplifications. Il doit pouvoir effectuer toutes constructions dans les répartiteurs, les essais automatiques, les organes ainsi que tous les travaux nécessaires à la bonne marche des installations téléphoniques et télégraphiques, sous le contrôle et les directives des inspecteurs et des contrôleurs.

DESIGNATION DE LA SPECIALITE	DEFINITIONS
Régleur de relais et de commutateurs rotatifs	Professionnel capable d'après les feuilles de réglage ou d'après tous documents mis à leur disposition, d'effectuer des réglages mécaniques et électriques sur les relais et commutateurs rotatifs des installations téléphoniques et télégraphiques.
Décolleteur	Ouvrier capable d'exécuter sur tous métaux, des travaux de décolletage d'après modèle ou dessin, dans des temps normaux. Ils doivent pouvoir effectuer les montages, les réglages et déterminer la forme et la nature des outils nécessaires à les réaliser.

2ème CATEGORIE : OUVRIERS QUALIFIES

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Boucher	Professionnel préposé à l'abattage des animaux, aux traitements des issues et à toutes opérations concernant la manutention, le débit et la conservation des viandes fraîches et frigorifiées.
Coiffeur	Professeur capable d'arranger, soigner et tailler les cheveux et la barbe.
Marinier	Professionnel chargé de la conduite, de l'entretien et de la réparation des embarcations des services de la santé maritime.
Pâtissier	Professionnel capable d'accomoder de la pâte au feu sous des formes variées et à laquelle on ajoute généralement du sucre, des fruits, de la crème, etc...).

2ème CATEGORIE

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DE LA CONSTRUCTION

Maçon-Paveur-Régleur	Ouvrier qualifié capable d'exécuter tous les travaux de pavage sur chaussées, bordures de trottoirs et terre-pleins de carrefours, etc...
Sondeur	Ouvrier qualifié pour les travaux à la mer et capable d'effectuer des relevés topographiques sous-marins.
Aide-garde-barrage	Ouvrier ayant une qualification suffisante pour remplacer le garde-barrage et procéder à des réparations mécaniques.
Scaphandrier	Ouvrier qualifié capable d'effectuer toutes plongées sous-marines pour reconnaissance de l'état des ouvrages portuaires (brèches, cavités, renards, affouillements).

2ème CATEGORIE

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DESIGNATION DE LA SPECIALITE	DEFINITIONS
Spécialiste de gymnase	Professionnel chargé de l'entretien de la salle de gymnase et particulièrement du parquet (des poteaux et des buts). Il doit être capable de tracer et d'entretenir les terrains et les pistes.
Spécialiste de piscine	Professionnel capable d'assurer l'entretien général de la piscine.

3ème CATEGORIE : OUVRIERS SPECIALISES

Spécialités communes à plusieurs administrations

Chauffeur « basse pression »	Professionnel assurant la conduite et l'entretien courant d'installations thermiques basse-pression.
Jardinier	Ouvrier effectuant les travaux courants de caractère horticole (entretien peiouses, allées, plates-bandes, travaux de plantation d'arbres, d'alignement d'arbustes, de plantes diverses, travaux avec cheval, etc...).
Lingère	Professionnelle capable de confectionner et d'entretenir, toutes pièces de lingerie et d'exécuter les travaux courants de tapisserie (voilage), rideaux, stores, tentures, tapis, etc...
Peinture en carrosserie	Professionnel exécutant au pistolet, des travaux de peinture avec laques à cuire au four sur des ensembles métalliques et assurant la préparation d'enduit au mastic, ponçage.
Affûteur	Ouvrier spécialisé dans l'affûtage des outils de coups d'usage général ne nécessitant pas l'utilisation de meules à profil.
Alde-bobinier	Ouvrier spécialisé capable d'exécuter : 1° des bobinages simples (électroaimants, petits transformateurs), suivant directives. 2° les divers isolants nécessaires à la confection des bobinages.
Alde-bourrellier	Ouvrier spécialisé capable de confectionner ou de réparer des objets simples en cuir ou en toile forte et, en particulier, d'assurer le montage, l'entretien et la réparation des courroies, câbles et cordages.
Alde-électricien	Ouvrier spécialisé travaillant avec un professionnel et sous sa direction, capable d'effectuer la pose et l'entretien des installations des lignes, les travaux d'installations électriques simples (éclairage, sonnerie, téléphone).
Alde-jardinier	Ouvrier spécialisé dans l'entretien des plantations, parcs et jardins, chargé des travaux sous la direction d'un jardinier.

DESIGNATION DE LA SPECIALITE	DEFINITIONS
Aide-peintre	Ouvrier spécialisé dans les apprêts et la préparation de peinture à bâtiment, dans l'exécution de tous travaux de vitrerie et de peinture ordinaire, y compris la construction et l'inscription à l'aide de vignettes et capable d'exécuter également les travaux de peinture ordinaire au pistolet.
Emballeur	Ouvrier spécialisé capable d'exécuter l'emballage de tous objets et matériels, doit être capable de confectionner et de réparer des caisses simples et de confectionner des balles.
Rélographe	Ouvrier spécialisé capable de manipuler et alimenter rationnellement une machine à tirage de plans, de couper les plans et d'assurer leur pliage suivant les formats conventionnels.
Aide-soudeur	Ouvrier spécialisé travaillant sous la direction d'un professionnel, capable d'assurer une soudure correcte au chalumeau et à l'arc.
Aide aux travaux de bâtiment	Ouvrier spécialisé chargé des travaux suivants : manutention des matériaux, préparation des mortiers, travaux simples de maçonnerie, construction d'échafaudage rudimentaire, exécution de travaux simples de plomberie (soudure, raccords, branchement), montages électriques simples (allumage, double-allumage, dépannages sommaires).
Aide aux travaux de mécanique	Ouvrier spécialisé chargé de la manutention et de la préparation du matériel nécessaire aux ouvriers professionnels. Doit être capable d'exécuter des travaux simples tels que perçage, taraudage, sciage, cisailage, ébavurage sur des machines-outils préalablement réglées.
Aide-magasinière	Ouvrier spécialisé chargé de la manutention et du pointage des mouvements des imprimés et du matériel.
Aide-radio-électricien	Ouvrier spécialisé travaillant avec un professionnel et sous sa direction, capable d'effectuer la pose et l'entretien des installations de lignes, les travaux d'installations électriques simples (éclairage, sonnerie, téléphone).
Laveur - Graisseur	Ouvrier spécialisé chargé d'exécuter les travaux suivants : — lavage et graissage des véhicules automobiles, vidanges des moteurs, boîtes de vitesses et pont arrière, — entretien sommaire des installations des stations de graissage, — contrôle et entretien des batteries d'accumulateur, — contrôle et réparation des batteries d'accumulateur, — contrôle et réparations des pneumatiques et chambre à air, — travaux de propreté dans les garages et ateliers du service automobile.

DESIGNATION DE LA SPECIALITE	DEFINITIONS
Storiste	Ouvrier spécialisé capable de monter et de réparer les rideaux, stores, etc...

3ème CATEGORIE — PRESIDENCE DU CONSEIL

Serveur	Professionnel chargé sous la direction du chef de rang, de servir et de desservir les tables.
---------	---

3ème CATEGORIE

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES TRANSPORTS

Friteur	Dans les usines de conserveries de poissons, le friteur est un ouvrier spécialisé dans la cuisson par friture, des sardines destinées à la mise en conserve.
Saleur	Professionnel capable de veiller sur la bonne qualité de l'anchois salé en particulier et de tout poisson salé en général.

3ème CATEGORIE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA REFORME AGRAIRE

Aide-mécanicien agricole	Ouvrier spécialisé capable d'ordonner et de classer les pièces de rechange dans un atelier mécanique et de procéder à des réparations sommaires du 1 ^{er} degré.
Berger	Ouvrier spécialisé expérimenté en matière de soins aux ovins (hygiène, alimentation, élevage, prophylaxie, premiers soins vétérinaires).
Chauffeur de véhicules antiacridiens	Ouvrier spécialisé capable de conduire sur camions, tous terrains ayant un permis de conduire B-C, sachant lire et écrire. Il doit, en outre, avoir l'aptitude physique et sociale requise pour un travail de longue durée au grand sud (6 mois), savoir procéder à l'application des insecticides par poudrage ou pulvérisation et avoir accompli trois campagnes antiacridiennes d'expérience.
Vachère	Ouvrier spécialisé en matière de soins aux bovins (vaches laitières, veaux et taureaux) et en matière d'insémination sachant traire et connaissant l'hygiène, l'alimentation, l'élevage, la prophylaxie et les premiers soins vétérinaires.
Soigneur-aviculteur	Ouvrier spécialisé dans l'élevage des volailles (hygiène, alimentation et soins prophylactiques).
Soigneur-apiculteur	Ouvrier spécialisé dans l'élevage apicole et sa conduite.
Palefrenier	Ouvrier spécialisé en matière de soins aux chevaux (hygiène, alimentation, élevage, prophylaxie) et montant à cheval.
Tractoriste agricole	Ouvrier spécialisé possédant le permis de conduire et capable de déceler un défaut de fonctionnement d'un tracteur ou d'un outil tracté, capable d'assurer l'entretien courant journalier d'un tracteur de quelque marque ou type que ce soit et de régler l'engin tracté.

3ème CATEGORIE : OUVRIERS SPECIALISES

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

DESIGNATION DE LA SPECIALITE	DEFINITIONS
Gardien des bibliothèques, archives, antiquités et musées	Ouvrier spécialisé de la mise en place des collections de leur déplacement et transfert, de leur communication, de leur conservation et de l'entretien matériel des locaux et des collections. Ils participent à la surveillance des salles ouvertes au public.

3ème CATEGORIE : OUVRIERS SPECIALISES

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Aide-ouvrier des installations électro-mécaniques	Ouvrier spécialisé employé dans les centres et ateliers des télécommunications et chargé de l'exécution de certains travaux élémentaires tels que : refECTION des cordons de fiches, constructions simples dans les répartiteurs, réglages élémentaires d'organes rotatifs, réparation de fusibles, exécution de petits travaux d'entretien.
Monteur-bobineur	Ouvrier spécialisé dans le bobinage des bobines de relais, de commutateurs rotatifs, de résistances, de selfs, de transformateurs et, d'une manière générale, de tous bobinages ne présentant pas de difficultés particulières. Il peut être également employé au montage d'organes simples de téléphonie.

3ème CATEGORIE

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Baigneur	Ouvrier spécialisé chargé d'assurer le bain des malades et les aide à se baigner, de l'épouillage et du linge.
Buandier	Ouvrier spécialisé dans le blanchissage des toiles et linges divers mécaniquement et manuellement, assure la conduite et l'entretien des machines à laver, à essorer et à repasser le linge.
Incinérateur	Professionnel chargé de réduire en cendre les crachoirs, débris d'opération chirurgicale, de la mise en marche et de l'entretien des fours crématoires.
Matelassier	Ouvrier spécialisé dans la confection, la refECTION et l'entretien des matelas
Agent spécialisé des équipes mobiles départementales d'action sanitaire de masse	Ouvrier chargé sous l'autorité de l'agent technique dirigeant l'équipe motorisée du secteur, de la préparation des bouillies des solutions et des émulsions. Il assure l'entretien des appareils et aide l'agent technique dans les opérations d'épandage et de pulvérisation.

3ème CATEGORIE

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DE LA CONSTRUCTION

DESIGNATION DE LA SPECIALITE	DEFINITIONS
Aide-prospecteur	Ouvrier chargé de l'exécution de travaux de prospection et de la surveillance, en matière d'hydrologie, d'hydroclimatologie ou d'agropédologie.
Observateur permanent	Ouvrier chargé des relevés des mesures d'hydrométrie et de climatologie.
Aide-sondeur	Ouvrier chargé de l'exécution de travaux souterrains et de sondages.

Arrêté du 12 mars 1969 prorogeant le délai prévu par l'article 24 du décret n° 68-88 du 23 avril 1968 portant statut de l'occupation des immeubles à usage d'habitation ou professionnel dont la propriété est dévolue à l'Etat par l'ordonnance n° 66-102 du 6 mai 1966.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 68-88 du 23 avril 1968 portant statut de l'occupation des locaux à usage d'habitation ou professionnel dont la propriété a été dévolue à l'Etat par l'ordonnance n° 66-102 du 6 mai 1966, et notamment son article 24 ;

Arrête :

Article 1^{er}. — Un nouveau délai de six mois à compter du 11 novembre 1968, est accordé aux occupants des locaux à usage d'habitation ou professionnel pour procéder, auprès du service ou de l'organisme gestionnaire dont ils dépendent, à la régularisation de leur situation.

Art. 2. — Le directeur général de la réglementation, de la réforme administrative et des affaires générales et les secrétaires généraux des préfectures sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 12 mars 1968.

Ahmed MEDEGHRI.